

LES **12**

# RÈGLES D'OR DE LA SÉCURITÉ



**storengy**

Une société de **ENGIE**

# LES 12 RÈGLES D'OR DE LA SÉCURITÉ

Les 12 Règles d'Or de la sécurité doivent être appliquées par l'ensemble des personnes présentes sur les sites d'intervention de l'ensemble des entités composant la BU Storengy, dans toutes leurs activités quotidiennes. Ces règles viennent en complément de la législation nationale et des réglementations locales.

Ce livret, qui vous est remis à titre personnel, se veut très concret et pédagogique, pour vous permettre d'appréhender aisément les comportements essentiels à la préservation de la sécurité de tous.

Ces règles doivent être lues, comprises et respectées par tous, collègues et prestataires. Assurez-vous de leur mise en œuvre systématique par tous les moyens adéquats.

Soyez particulièrement vigilant face aux situations imprévues et marquez un point d'arrêt si nécessaire pour réévaluer les risques et prendre les mesures appropriées.

Signalez toutes les situations dangereuses à votre responsable hiérarchique.

L'application stricte des Règles d'Or doit permettre la préservation de l'intégrité physique de chacun dans la réalisation de nos activités.



No life  
at risk

- 1 CIRCULATION 
- 2 PORT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE 
- 3 MANIPULATION D'OUTILS ET D'ÉQUIPEMENTS 
- 4 RISQUE PRESSION 
- 5 OPÉRATIONS DE LEVAGE 
- 6 TRAVAUX EN HAUTEUR 
- 7 INTERVENTION EN FOUILLE 
- 8 INTERVENTION EN ESPACE CONFINÉ 
- 9 RISQUE D'INFLAMMATION 
- 10 INTERVENTION SUR DES SYSTÈMES ALIMENTÉS EN ÉNERGIE 
- 11 ENGINS EN MOUVEMENT 
- 12 RISQUE CHIMIQUE 



## CIRCULATION

VÉHICULE / ENGIN / DEUX-ROUES MOTORISÉ  
VÉLO / PIÉTON



Je ne manipule pas mon téléphone  
et autres moyens de communication  
lorsque je conduis.

Je ne conduis pas sous  
l'emprise d'alcool ou de stupéfiant.

Dans le cadre de l'activité professionnelle, les consignes de circulation doivent être respectées à l'intérieur et hors des sites d'intervention de Storengy.

### PRÉVENTION :

- Ne pas consulter (email, SMS, notification,...) ou écrire de message en conduisant ;
- Vérifier la compatibilité avec la conduite en cas de prise de médicaments ;
- Contrôler le bon état du véhicule ;
- S'assurer de l'arrimage adéquat de la charge ;
- Signaler tout élément défectueux du véhicule ;
- S'assurer que le conducteur détienne les permis correspondant au véhicule et à l'opération à effectuer ;
- Ne pas utiliser un véhicule motorisé à 2 ou 3 roues dans le cadre de son activité professionnelle.

### ADAPTATION DE SA CONDUITE À L'ENVIRONNEMENT :

- Respecter la limitation de vitesse et le port de la ceinture de sécurité ;
- Respecter le plan de circulation sur site et sur chantier ;
- Respecter les conditions d'accès des engins en zone réglementée (ex : zone ATEX) ;
- Maintenir une distance de sécurité suffisante ;
- Se garer en marche arrière ;
- Ne pas utiliser de téléphone ni tout autre moyen de communication en conduisant, y compris les kits « mains libres » ou oreillettes.

### POUR LES CYCLISTES ET LES PIÉTONS :

- Utiliser les voies spécifiques ou cheminements destinés aux piétons ou aux vélos ;
- Porter un casque avec jugulaire, un gilet réfléchissant et les EPI spécifiques lors de vos déplacements à vélo ;
- Être vigilant à l'environnement lors des déplacements (trottoirs, trous,...).



## PORT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)



Je porte en permanence mes équipements de protection individuelle dans les zones signalées.

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont l'un des éléments essentiels de la sécurité au travail. Ils doivent être portés à chaque instant et maintenus en bon état.

L'EPI est la dernière barrière de protection contre les accidents, il peut réduire leur gravité. Les Équipements de Protection Collective (EPC) doivent être privilégiés par rapport aux EPI.

### IL EST IMPÉRATIF DE :

#### PORTER TOUJOURS DES EPI DE BASE EN PERMANENCE EN ZONE PROCESS :

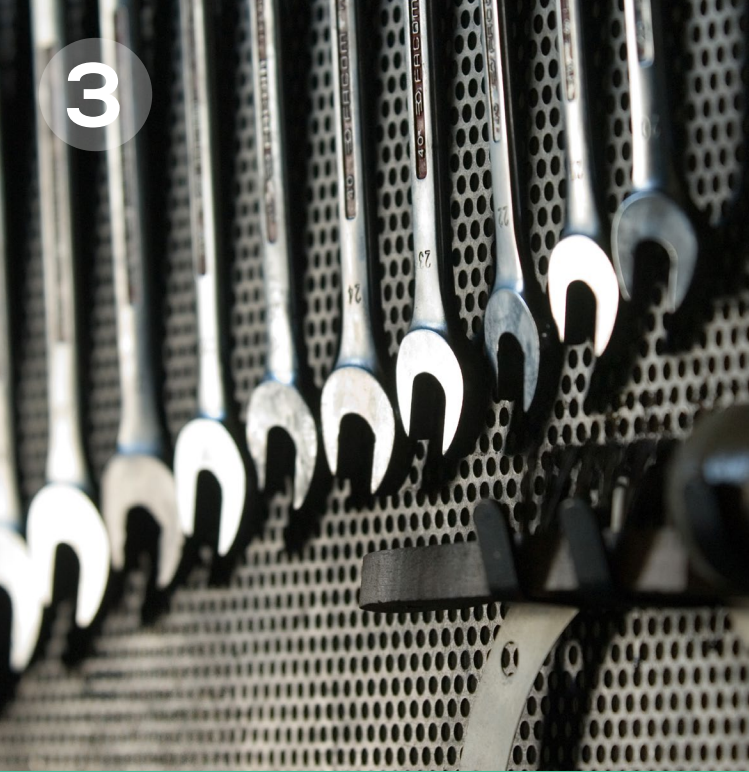
- Vêtement de travail couvrant (jambes et manches longues) ;
- Vêtement haute visibilité ;
- Casque de sécurité ;
- Protection oculaire ;
- Chaussures de sécurité tige haute.

#### PORTER DES EPI ET DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES SELON L'ACTIVITÉ DE TRAVAIL ET L'ÉVALUATION DES RISQUES :

- Détecteur multi-gaz ;
- Protections auditives ;
- Gants adaptés ;
- Harnais avec dispositif antichute pour les travaux en hauteur ;
- Protection respiratoire ;
- EPI risque chimique (amiante, plomb,...) ;
- EPI risque électrique ;
- ...

#### APRÈS UTILISATION :

- Les nettoyer si nécessaire et les ranger dans un endroit approprié ;
- Remplacer tout EPI défectueux.



## MANIPULATION D'OUTILS ET D'ÉQUIPEMENTS



J'adapte ma posture à la tâche à réaliser  
et je sélectionne le bon outil.

Une posture inadaptée ou l'utilisation d'un outil inapproprié peuvent entraîner des blessures.

### AVANT L'OPÉRATION

- Choisir l'outil approprié à la tâche et vérifier qu'il est en bon état ;
- Analyser l'environnement de travail ;
- Informer les personnes présentes à proximité de la zone de travail afin qu'elles respectent une distance de sécurité appropriée ;
- Privilégier la maintenance mécanique autant que possible ;
- Baliser la zone de travail, si nécessaire ;
- S'il n'y a pas d'outil disponible approprié à la tâche, informer son responsable hiérarchique. Ne pas improviser avec un outil alternatif ;
- Ne pas modifier un outil ou un équipement sans l'autorisation préalable du fabricant.

### PENDANT L'OPÉRATION

- Utiliser les outils conformément aux prescriptions d'utilisation ;
- Porter des gants adaptés au risque ;
- Adapter sa posture en fonction de l'outil utilisé et de la tâche à réaliser (tenir compte de la durée et de la nature répétitive de la tâche) ;
- Adapter les modalités de manutention de charge lourde, grande ou encombrante qui entraverait le champ de vision ;
- Veiller à ce que toute personne utilisant des outils comprenne les consignes de sécurité ;
- Ne pas shunter des organes de sécurité qui protègent l'intégrité physique.

### APRÈS L'OPÉRATION

- Nettoyer les outils et les ranger dans un endroit approprié pour éviter les dommages ;
- Signaler tout outil défectueux ;
- Retirer du service l'outillage défectueux et y apposer une étiquette le précisant.

# 4



## RISQUE PRESSION



Je ne me place pas sur la trajectoire  
d'un élément en cours de démontage.

La pression pouvant être libérée par un appareil ou une installation sous pression est extrêmement dangereuse. Elle peut engendrer des projections de produits ou éléments, un bruit intense ou une inflammation. La vigilance est d'autant plus nécessaire dans les zones ATEX.

### AVANT L'OPÉRATION

- Obtenir une autorisation de travail, permis et consignation associés ;
- Avant un démontage ou une intervention sur un équipement, vérifier l'absence de pression et/ou de fluide ;
- Appliquer une méthode de travail adaptée et choisir les outils en fonction de la pression dans l'équipement.

### PENDANT L'OPÉRATION

- Avoir toujours deux barrières en place pour isoler l'équipement sous pression (puits, tuyaux) afin de travailler en toute sécurité ;
- Éviter de travailler sur des équipements sous pression, si ce n'est pas possible, appliquer les mesures de prévention adéquates ;
- Ne jamais forcer une pièce si le dévissage est difficile : cela peut être un indice de présence de pression ;
- Utiliser des flexibles avec des câbles anti-fouet ;
- Respecter les mesures de prévention relatives aux zones ATEX, notamment le balisage, le matériel ATEX et le contrôle de l'atmosphère.

### APRÈS L'OPÉRATION

- Signaler toute modification d'un ouvrage ;
- Remettre en service l'équipement en toute sécurité ;
- Vérifier si la documentation doit être modifiée à la suite d'une évolution.

5



## OPÉRATIONS DE LEVAGE



Je ne passe pas sous une charge.  
Je ne reste pas sous une charge.

Les opérations de levage comprennent les manipulations faisant intervenir des grues, des palans et d'autres appareils et accessoires de levage.

### AVANT L'OPÉRATION

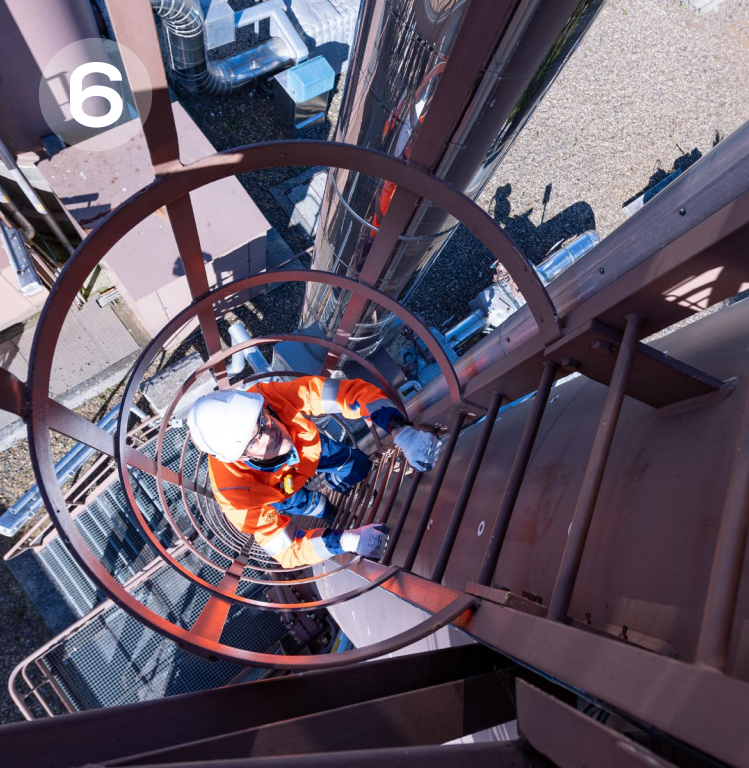
- Élaborer un plan de levage ;
- S'assurer qu'un examen d'adéquation a été fait ;
- S'assurer que l'équipement de levage et ses accessoires ont été contrôlés et sont adaptés à leur usage ;
- L'équipement de levage et ses accessoires doivent être manipulés exclusivement par des personnes compétentes et autorisées ;
- Connaître le poids de la charge ;
- Respecter la charge maximale du dispositif de levage et de ses accessoires ;
- Inspecter visuellement tous les dispositifs de sécurité de levage et ses accessoires ;
- Baliser la zone de levage ;
- Désigner un chef de manœuvre ;
- Avant de débiter le levage, vérifier que la charge est correctement arrimée et identifier son centre de gravité ;
- Vérifier que les conditions météorologiques sont adaptées et notamment la vitesse du vent.

### PENDANT L'OPÉRATION

- Vérifier que l'équipement de levage est positionné de manière stable ;
- Effectuer un test de levage à faible hauteur avant de débiter une tâche inhabituelle ou complexe ;
- Ne pas se situer dans l'environnement de la charge ;
- Ne jamais se trouver entre la charge et un obstacle fixe pour éviter l'écrasement ;
- Intervenir si une personne s'apprête à passer ou rester sous une charge ;
- Suivre les instructions du chef de manœuvre ;
- Connaître les gestes de commandement ;
- Équilibrer la charge et la lever verticalement ;
- S'aider d'une corde de guidage ;
- Éviter le survol des ouvrages sous pression ;
- Protéger si possible physiquement les équipements sous pression situés dans l'environnement de la charge.

### APRÈS L'OPÉRATION

- Vérifier le bon état des accessoires de levage avant de les ranger ;
- Retirer du service le matériel défectueux et y apposer une étiquette le précisant.



## TRAVAUX EN HAUTEUR



J'accroche mon harnais  
quand je travaille en hauteur.

Le travail en hauteur est l'une des principales causes de décès et de blessures majeures. Les chutes peuvent survenir depuis des moyens d'accès à des zones en surélévation (échelles, escaliers, passerelles, etc.), des échafaudages, ...

### AVANT L'OPÉRATION

- Privilégier les protections collectives (plateformes fixes ou mobiles, échafaudages) et en cas d'impossibilité, se munir d'un harnais antichute avec un système d'arrêt de chute ;
- Les passerelles doivent être équipées de garde-corps ou d'autres moyens de protection équivalents ;
- Vérifier le matériel avant de l'utiliser et qu'il est adapté à la tâche ;
- Pour les nacelles, le conducteur et le surveillant doivent être en possession d'un CACES et d'une autorisation de conduite en cours de validité ;
- Baliser la zone de travail en hauteur ;
- S'assurer que les moyens d'accès sont sécurisés.

### PENDANT L'OPÉRATION

- Ne monter que sur des échafaudages ayant fait l'objet de vérifications régulières (dont vérification journalière) et portant un panneau de signalisation autorisant l'accès ;
- Ne pas modifier l'échafaudage (sauf pour les travailleurs habilités au montage/démontage) ;
- Ne pas déplacer un échafaudage qui est en cours d'utilisation ;
- Assurer la protection contre les chutes d'objets ;
- Disposer les outils afin d'éviter leur chute et qu'ils n'englobent pas les zones de passage ;
- Ne pas utiliser d'échelles ou d'escabeaux en tant que poste de travail ;
- Maintenir trois points de contact.

### APRÈS L'OPÉRATION

- Vérifier l'état du matériel ;
- Retirer du service le matériel défectueux et y apposer une étiquette le précisant.



7



## INTERVENTION EN FOUILLE



Je descends dans la tranchée  
si la protection contre l'ensevelissement  
est en place et appropriée.

Tous les ouvrages enterrés peuvent  
être source de blessure.

### AVANT L'OPÉRATION

- S'assurer de la stabilité des parois et du sol de la fouille et de l'absence de signe d'éboulement avant de descendre ;
- Identifier toutes les mesures de prévention pour pallier les risques inhérents à l'opération (effondrement, espace confiné, mouvement de terrain, ...) et les mettre en œuvre : blindage, boisage, étaielement ;
- S'assurer que la zone de travail est balisée avec une signalisation appropriée ;
- Installer un accès permanent et sécurisé à la fouille pour descendre et remonter ;
- La pose et la dépose du blindage doivent être réalisées au maximum par l'extérieur de la fouille ;
- Suivre les préconisations indiquées dans le permis de fouille.

### PENDANT L'OPÉRATION

- Procéder à un contrôle régulier des dispositifs de blindage de la fouille ;
- Positionner les engins sur un sol stable, à une distance d'au moins 1 mètre de la fouille.

### APRÈS L'OPÉRATION

- Avant remblai, relever la position des réseaux et mettre à jour les plans associés.



## INTERVENTION EN ESPACE CONFINÉ



Avant d'entrer dans un espace confiné,  
je m'assure que l'atmosphère est  
contrôlée et surveillée pendant l'opération.

Un espace confiné est défini comme un lieu fermé, totalement ou partiellement, qui n'a pas été conçu pour être occupé de façon prolongée par du personnel. Ces espaces présentent un risque d'asphyxie, d'incendie, d'explosion, de perte de conscience, de noyade, ....

Éviter d'entrer dans un espace confiné à moins que ce ne soit absolument nécessaire.

### AVANT L'OPÉRATION

- S'assurer qu'une évaluation des risques spécifiques a été effectuée ;
- S'assurer qu'un contrôle d'atmosphère a été effectué ;
- S'assurer de la bonne réalisation de l'aération et de la ventilation de l'espace ;
- S'assurer que tous les matériaux ou substances inflammables/toxiques ont été retirés de l'espace confiné ;
- S'assurer de bien comprendre toutes les précautions à prendre ;
- S'assurer qu'un plan de sauvetage/d'urgence est en place ;
- Chaque personne intervenant dans un espace confiné doit être médicalement apte ;
- Obtenir un permis de pénétrer.

### PENDANT L'OPÉRATION

- Limiter l'accès au personnel autorisé et compétent ;
- Poster un surveillant d'accès à l'extérieur de l'espace confiné pendant toute la durée de l'opération ;
- Veiller à maintenir une communication constante avec les personnes à l'intérieur de l'espace confiné ;
- Assurer une surveillance atmosphérique continue ;
- Ne jamais laisser un appareil sous pression à l'intérieur d'un espace confiné en fin de journée ;
- Ne pas secourir seul une personne inconsciente dans un espace confiné si le danger n'a pas été supprimé.

### APRÈS L'OPÉRATION

- Fermer le point d'entrée et rétablir les conditions de sécurité initiales.



## RISQUE INFLAMMATION



Avant de réaliser des travaux avec point chaud, je m'assure qu'il n'y a pas de risque d'incendie ou d'explosion.

Le travail par point chaud est tout processus qui génère des flammes, des étincelles ou de la chaleur. Il comprend le soudage, la découpe, le meulage et le sciage, ou l'utilisation de matériel explosif.

Le feu est une réaction chimique entre un oxydant (oxygène) et un combustible, qui est déclenché par une source d'énergie.

### AVANT L'OPÉRATION

- Envisager des options plus sûres, par exemple utiliser la coupe à froid ou des techniques de réparation à froid, ... ;
- S'assurer qu'une évaluation des risques spécifiques au travail par point chaud est effectuée et préciser les précautions requises ;
- Éloigner les matériaux inflammables et les combustibles des sources de chaleur ;
- Ne pas utiliser d'équipement électrique non protégé dans des environnements dangereux (par exemple : conditions météorologiques extrêmes, températures ou corrosifs) ;
- Définir la zone de travail et installer la signalisation appropriée ;
- Positionner des moyens d'extinction à proximité de la zone de l'opération ;
- Si nécessaire, désactiver la détection d'incendie à proximité du travail et informer le technicien de conduite ou la personne identifiée que la protection est hors service ;
- Pour toute intervention sur un ouvrage gaz ou hydrocarbure, prendre en compte la liaison équipotentielle ;
- Obtenir un permis de travail par point chaud et l'attestation de consignation associée.

### PENDANT L'OPÉRATION

- Veiller à ce qu'une mesure permanente d'atmosphère soit en place ;
- Respecter les mesures de prévention relatives aux zones ATEX, notamment le balisage et le matériel ATEX ;
- Limiter l'accès au personnel autorisé et affecté à l'opération.

### APRÈS L'OPÉRATION

- S'assurer que la surveillance des incendies est effectuée après l'achèvement de l'activité de travail, si risque de feu couvant ;
- Réactiver la détection d'incendie (si elle avait été désactivée).



CONSIGNÉ

10

# INTERVENTION SUR DES SYSTÈMES ALIMENTÉS EN ÉNERGIE



Je vérifie l'absence d'énergie (mécanique, chimique, électrique, fluides sous pression,...) avant le début des travaux.

Lorsque des travaux nécessitent la mise hors énergie des installations, une consignation est réalisée conformément à un mode opératoire précis.

## AVANT L'OPÉRATION

- Obtenir une autorisation de travail et une attestation de consignation ;
- S'assurer que les équipements/organes identifiés sont condamnés avec mention de l'interdiction de les manoeuvrer ;
- Vérifier l'absence d'énergie : mécanique incluant les reflux de fluides et de gaz, électrique incluant la protection cathodique ;
- Effectuer un contrôle complet avant de travailler sur un équipement consigné pendant une longue période.

## PENDANT L'OPÉRATION

- Être conscient des dangers de travailler à proximité de lignes électriques aériennes. Un flash électrique peut se produire, bien qu'aucun élément ne soit venu en contact ;
- Vérifier régulièrement que l'équipement est toujours consigné.

## APRÈS L'OPÉRATION

- S'assurer que l'équipement isolé a été remis en service en toute sécurité.



## ENGINS EN MOUVEMENT



Je me positionne en dehors  
de la trajectoire des engins  
en mouvement.

Tout engin en mouvement peut générer des traumatismes lors de collision ou écrasement du fait d'inattention ou d'un manque de visibilité.

### AVANT L'OPÉRATION

- Ne pas se placer derrière ou entre un engin en mouvement et un obstacle fixe ;
- Mettre en place des voies de cheminement piéton séparées des routes empruntées par les véhicules ;
- Alerter les personnes présentes à proximité d'un véhicule en mouvement ;
- S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs sonores lors du recul des engins ;
- Choisir un véhicule adapté à l'activité et en bon état ;
- Veiller à signaler les câbles et ouvrages aériens passant au-dessus de la voie de circulation d'un engin ;
- Minimiser les manœuvres lors de la conduite d'un engin ;
- Les conducteurs d'engins doivent être habilités et titulaires d'une autorisation de conduite en cours de validité ;
- Fixer les charges solidement.

### PENDANT L'OPÉRATION

- Veiller aux personnes présentes pendant les manœuvres ;
- S'écarter des engins en mouvement ;
- Positionner les fourches en bas lors des déplacements ;
- Respecter les limites de vitesse et le plan de circulation du site ;
- Porter des vêtements haute visibilité afin d'être visible ;
- Ne s'approcher de l'engin qu'après accord du conducteur.

### APRÈS L'OPÉRATION

- Retirer le balisage ;
- S'assurer que l'engin est garé et ne présente pas de danger.



## RISQUE CHIMIQUE



Je respecte les mesures de sécurité indiquées sur la Fiche de Données de Sécurité (FDS) du produit utilisé.

Les produits chimiques peuvent causer des dommages en raison de leurs effets sur la santé et leurs propriétés physiques (inflammables, toxiques, corrosifs, etc.).

### LES SUBSTANCES DANGEREUSES COMPRENNENT :

- Produits chimiques ; fumées ; poussières ; vapeurs ; brumes ; gaz.

### AVANT L'OPÉRATION

- Consulter les Fiches de Données de Sécurité<sup>1</sup> (FDS) ou les Fiches Locales d'Utilisation<sup>2</sup> (FLU), ainsi que les étiquettes des produits chimiques ;
- Respecter les conseils de prudence et de sécurité ;
- Repérer l'emplacement des dispositifs de premiers secours ;
- Ne pas introduire, stocker ou utiliser des produits non autorisés par Storengy, notamment les produits CMR non substituables ;
- Placer les produits sur des rétentions en tenant compte de leur compatibilité ;
- Limiter les quantités de produits chimiques au poste de travail ;
- S'assurer qu'un kit de anti-déversement est facilement disponible ;
- En cas de risque d'exposition à des substances dangereuses émises ou pouvant être émises naturellement (méthane, H<sub>2</sub>S), réaliser une évaluation des risques spécifiques.

### PENDANT L'OPÉRATION

- Porter des EPI spécifiques adaptés au produit utilisé ;
- Ne pas placer les produits inflammables à proximité d'une source de chaleur ;
- Avant de transvaser un produit, étiqueter le nouveau contenant en reproduisant l'étiquetage du récipient primaire ;
- Utiliser un équipement adapté pour transférer des produits chimiques vers d'autres contenants ;
- Stocker, manipuler et éliminer toute substance chimique conformément aux instructions du fabricant ;
- Signaler tout contact accidentel avec une substance dangereuse et mettre en œuvre les premiers soins appropriés ;
- Respecter les règles relatives aux espaces confinés.

### APRÈS L'OPÉRATION

- Respecter les règles d'élimination des déchets.

<sup>1</sup>La Fiche de Données de Sécurité (FDS) est fournie par le fabricant pour informer des propriétés d'un produit, ses risques pour la santé humaine et l'environnement, les conditions d'utilisation et les mesures de protection à prendre.

<sup>2</sup>La Fiche Locale d'Utilisation (FLU) est la déclinaison de la FDS dans le cadre des activités de Storengy.

# CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES D'OR

**Tout manquement aux règles présentées dans ce livret engendre une réaction immédiate.**

**Les salariés ou intervenants extérieurs pris en flagrant délit de :**

- Transgression délibérée d'une règle de sécurité
- Dissimulation d'un accident
- Intervention sans autorisation de travail ni permis
- Refus d'obtempérer à une injonction en cas de danger immédiat,

**seront immédiatement interdits de poursuivre leur activité et se verront appliquer les mesures adaptées à l'écart constaté.**



Storengy France - Société Anonyme au capital de 344 941 670,03 euros - RCS : 487 650 632 Nanterre - Siège social : 12 rue Raoul Nordling, CS 70001 - 92274 Bois-Colombes Cedex.  
Directeur de la Publication : Pierre Chambon. Le présent document a été réalisé par un imprimeur éco-responsable sur du papier d'origine certifiée. © crédit photos : Antoine Meyssonnier  
Gilles Crampes. Conception/Réalisation  IMAGES & CARACTERE - Septembre 2019.